

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THÉVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Richard RIVAUD, représenté par Mme Anne-Sophie BODARWE,
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY.

Nombre de membres du Bureau : 19
Nombre de membres présents : 16

Objet : Lancement d'un appel à projet pour la réduction des déchets dans les boulangeries du territoire de Versailles Grand Parc et mise en place d'une convention-type.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 24 novembre 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme national de prévention des déchets 2014-2020 ;

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 ;

Vu la délibération n°2010-09-04, du Conseil communautaire du 28 septembre 2010, portant sur l'accord-cadre avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour un programme local de prévention des déchets ;

Vu les actions A3, portant sur la distribution de cabas réutilisables auprès des commerçants et E1, portant les actions de sensibilisation pour récupération des denrées alimentaires auprès des commerçants, faisant partie du plan d'action du programme local de prévention des déchets de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Le programme national de prévention des déchets fixe un objectif, pour la période

2014-2020, de réduction de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) de 7% par an ainsi qu'une stabilisation de la production des déchets issus des activités économiques (DAE).

Pour rappel, les déchets ménagers et assimilés (DMA) correspondent aux ordures ménagères et assimilées (OMA) ainsi qu'aux déchets occasionnels (déchets verts, encombrants...).

Depuis septembre 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est engagée dans une démarche partenariale avec l'ADEME sur la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets.

Ce programme, qui couvre la période 2012-2016, vise à réduire la production des déchets de tous les types d'usagers du territoire. Sous respect de la tenue de ses engagements, Versailles Grand Parc peut percevoir, dans ce cadre, 1€ par habitant et par an pour déployer son programme d'actions.

Parmi les actions inscrites dans le programme local de prévention des déchets de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc figurent :

- L'action A3, à destination des commerçants et dont l'objectif est d'inciter les consommateurs à utiliser des cabas réutilisables via des distributions de cabas ;
- L'action E1, à destination des commerçants et visant à aider les professionnels à réduire leurs déchets alimentaires.

L'ADEME, lors de la refonte du plan de prévention des déchets en 2015 a insisté sur l'importance du déploiement des actions vis-à-vis des commerçants et a proposé le lancement d'appels à projet.

C'est dans ce cadre que la communauté d'agglomération souhaite développer une action spécifique auprès des boulangeries du territoire. Il s'agit d'un appel à projet pour que les boulangeries désireuses de mettre en avant un comportement éco-responsable se manifestent. Un jury sélectionnera les boulangeries lauréates sur la base de leurs propositions.

Parmi les actions attendues, on trouve : la mise à disposition de sacs cabas à distribuer à la clientèle (action A3 du PLPD), la mise en promotion des invendus (action E1) ainsi que de nombreuses autres actions en faveur de la réduction des déchets (utilisation de contenants réutilisables...).

La durée de mise en œuvre et de suivi de l'action est de 6 mois.

Une convention sera passée entre chaque boulangerie lauréate et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc afin de fixer les actions à engager, la méthodologie de suivi des actions, et les modalités d'accompagnement de Versailles Grand Parc.

La Communauté d'agglomération s'engage de son côté à fournir pour les clients des sacs cabas aux boulangeries, et à communiquer sur cette action afin de valoriser les boulangeries inscrites dans la démarche.

En conséquence, le Bureau communautaire :

DÉCIDE :

- 1) *de valider le projet de cahier des charges de l'appel à projet pour la réduction des déchets dans les boulangeries du territoire de Versailles Grand Parc ainsi que le modèle de convention type qui s'y rapporte ;*

- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions ;
- 3) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 60632 « Fournitures de petit équipement» ;
- 4) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 5) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **16**

Nombre de suffrages exprimés : **16**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
À Versailles, le 24 novembre 2016

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 28 NOV. 2016
de l'affichage le : 30 NOV. 2016
retiré de l'affichage le :



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 20161129ENV

Résumé de l'acte : Décision n°2016-11-29 portant sur le lancement d'un appel à projet pour la ré...

Date de décision : 24/11/2016

Nature de l'acte : Autres

Classification : 8.8. Environnement

Rédacteur : Christelle Bourgeois

AR reçu le : 29/11/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161124-20161129ENV-AU

Pièces jointes :

2016 11 29.pdf

Historique :

28/11/2016 16:18:53	Reçu	Christelle Bourgeois
28/11/2016 16:19:02	En cours de transmission	
28/11/2016 16:19:35	Transmis en Préfecture	
29/11/2016 12:18:55	En cours de transmission	
29/11/2016 12:20:30	Transmis en Préfecture	
29/11/2016 12:26:24	Accusé de réception reçu	